



# Contentieux administratif et médiation



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

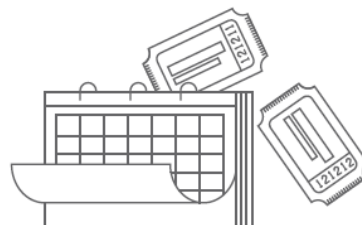
ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE



# FORMATION

## Dates, horaire et lieu

- **Date** : vendredi 12 juin 2020
- **Horaires** : 9h - 12h30 // 14h - 18h
- **Lieu** : CIMA, 32 Quai Perrache 69002



## Tarifs

Personnes concernées	Tarifs
Particuliers et indépendants	315 € HT
Membres des Ordres Professionnels fondateurs et/ou financeurs du CIMA ( <i>Ordre des avocats, des experts-comptables, des notaires et des huissiers</i> )	250 € HT
Entreprises	500 € HT

## Les intervenants

Monsieur **Guillaume MULSANT**, Magistrat honoraire ancien Premier Vice-Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Madame **Anne-Sophie BOUR**, Magistrat au Tribunal Administratif de Lyon.

Maître **Pierre JAKOB**, Avocat au Barreau de Lyon.

# PROGRAMME

## Introduction : Qu'est-ce que l'Administration ?

### I – Présentation de l'action administrative

#### 1 – Qu'est-ce que l'action administrative ?

- La recherche de l'intérêt général ;
- La gestion de services publics ;
- L'ordre public

#### 2 – Qui pilote l'action publique ?

- L'Etat et ses organes
  - o L'autorité décisionnaire
  - o Les services centraux et déconcentrés
- Les collectivités territoriales
  - o Les organes décisionnaires (exécutif et assemblée délibérante)
  - o Les services administratifs et techniques
- Les établissements publics
- Les organes de contrôle administratif
  - o Le contrôle juridique (contrôle hiérarchique/contrôle de légalité)
  - o Le contrôle financier et de gestion (comptable public, chambre des comptes, CRC)

#### 3 – Quels sont les moyens de l'action publique ?

- Budget/biens/personnel des personnes publiques
- Les moyens d'action juridique (actes administratifs unilatéraux/contrats administratifs)
- Les prérogatives de puissance publique

#### 4 – Domaines d'action et sources de contentieux (exemples)

- Police administrative
- Urbanisme
- Responsabilité (en matière de travaux publics notamment)
- Contrats

## II – La médiation conjuguée au contentieux administratif

### 1 – L’essentiel du fonctionnement du contentieux administratif

- Le circuit de traitement et d’instruction d’un dossier par le Tribunal ;
- L’audience et le jugement ;
- L’exécution du jugement.

### 2 – Les spécificités du contentieux administratif à maîtriser

- La structure du contentieux (recours pour excès de pouvoir/plein contentieux/contentieux répressif) ;
- La règle de la décision préalable et de la liaison du contentieux ;
- Les délais de recours contentieux ;
- La prescription quadriennale.

### 3 – La place de la médiation dans le contentieux administratif

- Statistiques, objectifs et évolution récente ;
- Les attentes des Magistrats en matière de médiation ;
- Le déroulement d’une médiation administrative.

### 4 – L’encadrement de la médiation administrative

- L’encadrement juridique de la médiation administrative
- Les similitudes avec la médiation judiciaire
- Les différences avec la médiation judiciaire

### 5 – Points de vigilance et limites

- Tous les contentieux sont-ils compatibles avec la médiation ?
- L’identification de l’interlocuteur interne/externe pertinent ;
- L’identification de l’ensemble des contrôles pesant sur l’accord de médiation ;
- L’intérêt et les risques de l’homologation de l’accord de médiation.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Contentieux administratif et médiation (1 jour) – FORMATION ÉLIGIBLE À LA FIF PL**

MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN D'INSCRIPTION au 32 Quai Perrache, 69002 Lyon

Ou par courriel à : [contact@cima-mediation.com](mailto:contact@cima-mediation.com)

ACCOMPAGNE D'UN CHEQUE OU VIREMENT D'ACOMPTE DE 30%

Chèque à l'ordre du CIMA

NOM, PRENOM : ..... PROFESSION : .....

Courriel : ..... Tél fixe : ..... Portable : .....

ADRESSE / INDIVIDUELLE, CABINET ou SOCIETE :

Ville : ..... CP : .....

- Souhaite s'inscrire à la **FORMATION CONTENTIEUX ADMINISTRATIF ET MEDIATION**
- **1 journée** : Vendredi 12 juin 2020: 9h - 12h30 / / 14h - 18h
- Coût de la formation (*exonérée de TVA et éligible au FIFPL pour les professions libérales*) :
  - 315 € pour les particuliers et indépendants
  - 250 € pour les membres des Ordres Professionnels fondateurs et/ou financeurs du CIMA (*Ordre des avocats, des experts-comptables, des notaires et des huissiers*)
  - 500 € pour les entreprises

Date et signature du participant\* :

*\*déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de formation.*

FAIT A .....

Le ..... 2020.